



COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE ST-ULRIC

Prenez note que les prélèvements effectués pour l'analyse des trihalométhanes au cours de la dernière année ont démontré que la norme selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* n'a pas été respectée.

À titre informatif, les trihalométhanes sont des substances organiques chimiques qui se forment au moment de la désinfection de l'eau lorsque le chlore utilisé réagit avec la matière organique présente dans l'eau brute.

Malgré la présence de trihalométhanes dans l'eau de votre réseau, **il n'est pas nécessaire de cesser de consommer** l'eau du robinet, cependant, il existe des façons simples permettant de réduire l'exposition aux trihalométhanes. L'ébullition de l'eau ou l'entreposage au réfrigérateur avant consommation permet l'évaporation des trihalométhanes en partie. La consommation d'eau embouteillée s'avère une alternative si vous entretenez certaines craintes face aux trihalométhanes.

Nous vous conseillons de consulter la brochure ci-jointe, « Les trihalométhanes dans l'eau potable », préparée par la Direction de la santé publique.

Nous nous excusons des inconvénients que cette situation peut vous causer et soyez assuré que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir afin de retrouver la conformité de l'eau.

8 DÉCEMBRE 2021

La direction